

HEBERG-24

Version 1.0 applicable à tout Contrat souscrit à partir du 02/02/2012

Table des Matières

Généralités.....	2
1 – Introduction.....	2
2 – Définitions.....	2
3 - Capacité Juridique du Client.....	3
4 - Processus de Souscription.....	3
5 - Tarifs & Paiements.....	3
6 - Mise à Disposition de la Prestation.....	4
7 - Renouvellement du Service Souscrit.....	4
8 – Modification, Annulation du Service Souscrit.....	4
9 - Informations Nominatives.....	5
9.1 Obligations du Client.....	5
9.2 Divulgateion des Informations Nominatives.....	5
10 - Propriété Intellectuelle.....	5
11 - Justificatifs - Preuve du Consentement.....	6
12 - Indemnisation de HEBERG-24.....	6
13 - Cession du Contrat.....	6
14 - Clause de Non Validité Partielle.....	6
15 - Suspension – Résiliation – Défaut de Paiement.....	7
15.1 Suspension des Services – Défaut de Paiement.....	7
15.2 Résiliation Anticipée du Contrat.....	7
15.3 Récupération des Données.....	7
16 - Limites de Responsabilité.....	7
17 - Élection de Domicile.....	8
18 - Loi Applicable & Jurisdiction.....	9

1. Généralités

1 – Introduction

HEBERG-24

2000 route des Lucioles
Les Algorithmes, Aristote A
06901 Sophia-Antipolis Cedex
SIRET : 799 409 289 00011
799 409 289 R.C.S. ANTIBES

HEBERG-24, propose des prestations d'hébergement de sites Internet.

Les présentes conditions générales de vente constituent un contrat dont l'ensemble des clauses s'appliquent entre les parties. Ces clauses ont pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles HEBERG-24 met la prestation à disposition du client.

Le bon de commande affiché en ligne fait partie intégrante du présent contrat, ainsi que les éventuelles conditions particulières établies entre les parties. Toute commande d'un ou de plusieurs services HEBERG-24 implique l'acceptation du présent contrat.

Le présent contrat prévaut sur toutes conditions générales, particulières ou, tout autre document que le client aurait pu transmettre.

En cas de contradiction entre les termes des documents contractuels, ceux-ci s'appliqueront dans l'ordre de priorité suivant : d'abord les éventuelles conditions particulières établies entre les parties, ensuite le bon de commande, enfin les présentes conditions générales.

2 – Définitions

Les termes et expressions suivantes ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent contrat ou, dans tout autre document émanant de HEBERG-24 relatif à l'objet du contrat.

Client : personne physique ou morale s'étant identifiée et inscrite au service HEBERG-24.

L'inscription se fait par la saisie en ligne d'un Formulaire d'abonnement par le Client.

Formulaire d'abonnement : désigne le formulaire en ligne par le biais duquel le Client peut souscrire une nouvelle prestation auprès de HEBERG-24.

Contrat : les présentes Conditions Générales, ainsi que toute condition spécifique visée sur le Formulaire d'abonnement et toutes Conditions Particulières éventuelles établies entre les parties.

Espace client : espace privatif du Client accessible en ligne sur le site Internet de HEBERG-24 contenant les informations relatives aux services fournis.

Hébergement Mutualisé : désigne un mode d'hébergement qui consiste à héberger plusieurs sites web sur une même infrastructure. Les sites web se partagent alors les ressources communes, ce qui implique un plafonnement des ressources utilisables par chaque site afin qu'un site ne puisse pas nuire aux autres en monopolisant les ressources.

Serveur : signifie l'ensemble des matériels, logiciels et liaisons sur lesquels sont implémentés les sites Web et qui permettent de les rendre consultables sur l'Internet.

Serveurs Mutualisés : signifie l'ensemble des Serveurs sur lesquels sont implémentés les sites Web en Hébergement Mutualisé.

Location de Serveur : désigne un mode d'hébergement qui consiste à louer un serveur complet au Client. Contrairement à l'Hébergement Mutualisé, le Client ne partage pas ce Serveur avec d'autres. De ce fait, le Client dispose d'une totale liberté quant à l'installation et la configuration des applications ainsi que du système d'exploitation. Ce Serveur peut reposer sur un matériel partagé entre plusieurs Serveurs Dédiés – on parle alors de Serveur Dédié Virtuel (VDS) ou Serveur Privé Virtuel (VPS) - ou au contraire totalement dédié au Client.

Référencement : Le référencement est l'ensemble des techniques qui permettent d'inscrire un site dans les moteurs de

recherche ou dans les annuaires. Le référencement est souvent associé avec le positionnement qui, quant à lui, représente l'art d'améliorer la place du site dans les réponses fournies par les moteurs de recherche.

3 - Capacité Juridique du Client

Le Client ou son éventuel mandataire, pour lui-même et le Client, déclare expressément disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations lui incombant au titre du Contrat

De convention expresse entre le Client et HEBERG-24, le seul acte d'envoi du Formulaire d'abonnement par le Client vaut de sa part acceptation pleine et entière des termes du Contrat dont il s'engage à prendre connaissance dans leur intégralité préalablement à l'envoi du dit formulaire.

4 - Processus de Souscription

Sauf cas particulier nécessitant une préparation commerciale de la part de HEBERG-24, les commandes sont transmises en ligne par le biais du Formulaire d'abonnement dûment rempli par le Client. Aucun autre moyen de souscription n'est envisagé.

Toute commande passée par le Client à HEBERG-24 est formalisée par la production d'un bon de commande récapitulant les caractéristiques du service à fournir par HEBERG-24 et, le cas échéant des options choisies par le Client. Les commandes ne sont plus susceptibles de modification après réception par HEBERG-24 du bon de commande.

Le bon de commande ainsi produit est assorti d'une durée de validité. La prestation ne sera mise à disposition du Client qu'après règlement par celui-ci de la totalité du prix dans le temps imparti. Passée la durée de validité et en l'absence de paiement, la commande sera réputée nulle et définitivement effacée.

5 - Tarifs & Paiements

Les tarifs de location et de renouvellement des services figurent sur le site Internet de HEBERG-24. Ils peuvent varier à tout moment et sont exprimés en euros hors taxes. Le tarif et les taxes applicables sont ceux en vigueur au jour de la demande de prestation ou du renouvellement de la prestation.

Le paiement se fait par le biais de l'un des moyens de paiement mis à disposition du Client par HEBERG-24. Le Client est informé que les paiements anonymes ou incomplets ne feront pas l'objet d'une recherche spéciale ; il convient donc au Client de suivre les instructions de paiement qui lui seront fournies, tout au moins d'indiquer les informations essentielles comme un numéro de bon de commande.

6 - Mise à Disposition de la Prestation

Sous réserve du traitement des Informations par HEBERG-24, le service souscrit sera mis à disposition du Client au plus tôt à compter de la date de réception du complet paiement du service souscrit, au plus tard 45 jours à compter de cette date.

HEBERG-24 se réserve la faculté de refuser, après d'éventuelles vérifications, toute demande de prestation ou de renouvellement qui lui semblerait contraire aux dispositions du Contrat et aux réglementations applicables.

Le présent Contrat est conclu pour la période pour laquelle le Client a souscrit et entre en vigueur le jour où HEBERG-24 met la prestation à disposition du Client. Cette mise à disposition se traduit par l'envoi d'un e-mail au Client comportant les codes d'accès relatifs à la prestation.

7 - Renouvellement du Service Souscrit

Le service souscrit doit être périodiquement renouvelé.

HEBERG-24 notifiera le Client par e-mail avec un préavis raisonnable de l'obligation d'acquitter le prix du renouvellement du service souscrit en vigueur à la date anniversaire du renouvellement. Le Client est informé que HEBERG-24 ne procédera à aucune autre forme de relance, par conséquent il tient au Client de veiller à ne pas oublier de renouveler le service souscrit.

A défaut de l'entier paiement du prix du renouvellement à la date anniversaire, HEBERG-24 sera dans l'obligation de ne

pas effectuer le renouvellement demandé par le Client et entraînera l'interruption de toutes les prestations en cours. Le Client sera seul responsable des dommages consécutifs à l'interruption des prestations.

8 - Modification, Annulation du Service Souscrit

Dès sa mise à disposition et pour toute la durée du Contrat, le service souscrit n'est ni modifiable ni annulable. Toute demande de modification qui pourra être formulée par le Client sera soumise à approbation par HEBERG-24, qui le cas échéant pourra faire une proposition commerciale.

Par ailleurs, sauf cas particulier, la mise à disposition entière du service souscrit intervient avant un délai de 7 jours et constitue une prestation nettement personnalisée, engendrant pour HEBERG-24 des frais non annulables de mise en service comprenant notamment les frais d'enregistrement, de renouvellement ou de transfert de noms de domaine auprès d'un Registrar.

A ce titre, le Client accepte de renoncer au bénéfice des dispositions de l'article L.121-20 du code de la consommation.

9 - Informations Nominatives

9.1 - Obligations du Client

Le Client devra fournir à HEBERG-24 des informations exactes, précises et fiables et devra les mettre à jour immédiatement pendant toute la durée du Contrat. Ces Informations comprennent notamment les nom et prénom complets, la dénomination exacte si personne morale, l'adresse postale, l'adresse email, le numéro de téléphone et le cas échéant le numéro de fax, du propriétaire, et des contacts administratifs, techniques, et de facturation associés à chaque service souscrit. Pour ce faire, Le Client disposera d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant qu'il pourra exercer de manière autonome grâce à son Espace Client.

Le Client ou son mandataire déclare avoir obtenu l'accord des tierces personnes dont les informations personnelles ont été fournies à HEBERG-24.

Le Client reconnaît expressément que HEBERG-24 aura la faculté de résilier le Contrat, dans les conditions prévues à l'article 15 « Résiliation » si les informations sont incomplètes ou inexactes.

9.2 - Divulgence des Informations Nominatives

Le Client est informé des risques juridiques liés à l'exploitation d'un site Internet. En cas de contrefaçon, piratage, cybersquattage de nom de domaine, concurrence déloyale, atteinte(s) à la vie privée, aux droits d'auteur, aux droits des marques etc.,

HEBERG-24 tiendra à disposition des autorités judiciaires toutes les informations qu'il détient sur le Client conformément aux textes en vigueur.

Certaines des informations nominatives seront rendues publiques par HEBERG-24 suivant les règles imposées par l'ICANN ainsi que les Nic aux fins d'être incluses dans la base Whois.

Sauf si le Client s'y oppose expressément, les informations pourront être utilisées dans des opérations de prospection ou de vente dans le respect de la législation française et des règlements.

Sauf s'il s'y oppose expressément, le Client accepte que HEBERG-24 cite son nom et/ou celui de son site internet comme référence commerciale.

10 - Propriété Intellectuelle

Les parties conviennent que les logiciels, bases de données, outils de gestion développés par HEBERG-24 pour le site Internet du Client ou mis à sa disposition dans le cadre du service souscrit restent l'entière propriété de HEBERG-24. Le Client n'acquiert aucun droit sur les marques, noms commerciaux, enseignes, sites, logiciels et produits développés par HEBERG-24. Le Client ne peut reproduire le logo et/ou la marque HEBERG-24 ou se déclarer partenaire de HEBERG-24 sans son autorisation expresse.

11 - Justificatifs - Preuve du Consentement

Sauf disposition particulière, les correspondances échangées entre les parties sont assurées par courrier électronique par le biais de l'Espace Client.

En application des dispositions des articles 1316 et suivants du code civil et, le cas échéant, de l'article L.110-3 du Code de commerce, les parties déclarent que les informations délivrées par l'Espace Client et le site Internet HEBERG-24 font foi entre les parties tant qu'aucun écrit contradictoirement authentifié et signé, venant remettre en cause ces informations informatisées, ne soit produit. Les éléments tels que le moment de la réception ou de l'émission, ainsi que la qualité des données reçues feront foi par priorité telles que figurant sur les systèmes d'information de HEBERG-24, sauf à en apporter la preuve écrite et contraire par le Client. La portée de la preuve des informations délivrées par les systèmes informatiques de HEBERG-24 est celle qui est accordée à un original au sens d'un document écrit papier signé de manière manuscrite.

12 - Indemnisation de HEBERG-24

Le Client s'engage à indemniser, défendre, garantir et éviter que soient poursuivis par ses actes ou omissions, en rapport avec le service souscrit ou son utilisation, HEBERG-24, et toute personne agissant pour leur compte contre toute plainte, action ou demande, mise en responsabilité, ainsi que tous coûts et dépenses qui pourraient en résulter, y compris les honoraires et débours de leurs conseils.

13 - Cession du Contrat

Le Client ne peut céder ou transmettre son Contrat à un tiers sans autorisation expresse de HEBERG-24. La demande se fait en suivant la procédure indiquée par HEBERG-24. Le Client est informé que HEBERG-24 pourra facturer des frais de dossier dont le prix peut varier en fonction des modalités et frais en vigueur pratiqués par les Registrars et Nic.

HEBERG-24 se réserve la faculté de céder ou transférer à un tiers le Contrat après en avoir informé le Client sans toutefois que celui-ci ne puisse s'y opposer.

14 - Clause de Non Validité Partielle

Si une ou plusieurs clauses du présent Contrat devaient être tenues pour invalides ou déclarées telles en application d'une loi, d'une réglementation ou à la suite d'une décision définitive, d'une juridiction compétente, ceci n'entraînera pas la nullité des autres clauses qui garderont toute leur force et leur portée.

15 - Suspension – Résiliation – Défaut de Paiement

15.1 - Suspension des Services – Défaut de Paiement

En cas de non-respect par le Client d'une quelconque de ses obligations, HEBERG-24 et après une simple notification par email, pourra suspendre les services, et ce jusqu'au parfait respect par le Client de ses obligations. Dans cette hypothèse, HEBERG-24 ne sera redevable envers le Client d'aucun dédommagement.

En cas de défaut de paiement, y compris par annulation ou répudiation de son paiement en ligne, par le Client d'une commande de service, HEBERG-24 se réserve le droit de suspendre le service jusqu'au complet paiement du prix dans un délai raisonnable, puis à l'issue dudit délai, de résilier de plein droit le présent Contrat.

15.2 - Résiliation Anticipée du Contrat

En cas de manquement par l'une des parties au présent contrat à l'exécution de ses obligations et à défaut pour cette partie d'y remédier, l'autre partie pourra résilier de plein droit le présent contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, 15 jours après une mise en demeure restée sans réponse. Toute suspension, résiliation ou suppression du service dans les conditions déterminées au présent article n'entraînera aucun dédommagement au bénéfice du client.

15.3 - Récupération des Données

En cas de suspension ou résiliation pour quelle que cause que ce soit ou d'arrivée à son terme du présent contrat, le Client devra faire son affaire, avant l'échéance qui lui est impartie, de la récupération par ses soins de l'intégralité de son site internet et des données lui appartenant, à défaut de quoi ces éléments seront supprimés par HEBERG-24.

16 - Limites de Responsabilité

HEBERG-24 n'est tenu qu'à une obligation de moyens et s'engage à apporter tout le soin raisonnablement nécessaire à l'exécution du service souscrit sans pour autant le garantir.

Les parties ne peuvent être tenues pour responsables que des dommages directs. Tous les dommages indirects, tels que la perte d'activité, perte de chiffre d'affaires, perte de crédibilité, image de marque écornée, sont en conséquence totalement exclus.

Par ailleurs, HEBERG-24 ne pourra être tenu pour responsable tant vis à vis du Client que de tiers, de tous préjudices, pertes et dommages directs, indirects ou consécutifs, de toute nature pouvant survenir en raison :

- de préjudice subi par le Client et résultant d'une inexécution par le Client de ses obligations.
- de difficultés d'accès depuis les réseaux d'opérateurs tiers. Les parties conviennent que les réseaux pouvant avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation propres, nul ne peut garantir le bon fonctionnement de l'Internet dans son ensemble.
- du contenu, de l'exploitation et des mises à jour des informations, du son, du texte, des images des éléments de forme, des données, accessibles sur le site Internet ou le Serveur du Client, transmis, diffusés ou collectés par le Client et ce à quelque titre que ce soit.
- de la programmation ou paramétrage du site internet ou Serveur du Client pour lesquels HEBERG-24 n'intervient en aucun cas sauf en cas de contrat d'infogérance (Contrat Spécifique).
- de l'utilisation autorisée ou non par un tiers du service souscrit appartenant au Client.
- d'événements échappant au contrôle de HEBERG-24.

Dans tous les cas, la responsabilité pécuniaire de HEBERG-24 sera limitée aux montants effectivement versés par le Client à HEBERG-24 pour la prestation concernée, au cours de la période de 12 mois précédant la survenance de l'événement entraînant la mise en cause de HEBERG-24.

HEBERG-24 ne pourra être tenu pour responsable de l'absence d'exécution de tout ou partie du contrat due à un événement de force majeure si celui-ci remplit les conditions légales requises pour la force majeure. Seront notamment tenues pour cas de force majeure les attaques visant à saturer les ressources réseau de HEBERG-24 (« dénis de service »).

HEBERG-24 est propriétaire de son matériel, c'est donc de sa responsabilité de l'entretenir.

17 - Élection de Domicile

Pour les besoins du Contrat, les parties font élection de domicile :

Pour le Client, à l'adresse e-mail communiquée à HEBERG-24.

Pour HEBERG-24, à l'adresse de son site Internet.

18 - Loi Applicable & Juridiction

La loi française sera seule applicable au Contrat.

Tout litige entre les parties relatif à leurs relations contractuelles, et notamment à l'interprétation, l'exécution et la résiliation du Contrat, sera soumis aux tribunaux compétents d'Antibes.